

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... \$ 1.00
Cité de Québec et pays étrangers... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Maraichers... 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonce
classifiée 3 sous du mot. Minimum 75 sous
par insertion. Payable d'avance. Tarif en
vigueur depuis le 1er octobre 1928.

Pour abonnements et annonces, écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de
la Couronne (Édifice Guillemette), Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

37, DE LA COURONNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
de la Société des Jardiniers-Maraichers et de la Société d'Industrie Laitière
de la Province de Québec.

REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
tion doit être adressée au Directeur du
"Bulletin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XVII—Henri Gagnon, Président.

QUÉBEC, le AVRIL 1929

Frs Fleury, Gérant.—Numéro 14

L'Exposition provinciale des grains de semence à Rimouski

La grande exposition provinciale des grains de semence sera tenue, cette année, à Rimouski, les 9, 10 et 11 avril, dans la Salle de l'Exposition, sous les auspices du Ministère de l'Agriculture de Québec, avec la coopération du Ministère fédéral de l'Agriculture.

Nous voulons appeler tout particulièrement l'attention sur cette exposition. L'enseignement des années précédentes a porté ses fruits, car aujourd'hui on entend des cultivateurs affirmer que le nettoyage que l'on fait subir aux grains d'exposition pourrait avec avantage s'appliquer à tout grain de semence, si l'on veut en retirer le maximum de profit. Mais il en reste encore un trop grand nombre qui sèment "n'importe quoi". C'est pour ceux-là surtout que se tiennent les expositions, afin de leur ouvrir les yeux à la lumière des faits. Ils sont tout spécialement invités, de même que les exposants et tous ceux qui s'intéressent à la production de bons grains de semence.

Les grains exposés devront avoir été produits au cours de l'année 1928. La direction aura recours à l'analyse du laboratoire pour établir le pouvoir germinatif des semences et ne primera aucun exhibit dont le pouvoir germinatif sera inférieur au pourcentage requis par la loi des semences.

Aucun prix ne sera accordé aux grains ou graines qui, dans l'opinion des juges, contiennent des mauvaises herbes dangereuses au point de ne pas être conformes aux exigences de la Loi des Semences du Canada.

La direction de l'exposition fournira cette année gratuitement les sacs pour exposer les exhibits, et les produits seront retournés aux exposants dans ces sacs neufs.

Les frais de transport des grains destinés à l'exposition sont à la charge du ministère de l'Agriculture. Si ces grains ne sont pas vendus, ils sont renvoyés aux concurrents, et les frais de transport, dans ce cas, pour le retour, sont à leur charge. Sur leurs entrées, les concurrents voudront bien indiquer par quelle voie et à quelle station de chemin de fer devront être renvoyés leurs grains.

On peut se procurer des programmes et des formules d'entrée en s'adressant à M. L.-Philippe Roy. Il est important que chaque exposant spécifie clairement la section et la classe pour chaque entrée.

Cette année, il y aura une section de grains enregistrés et de pommes de terre de semence certifiées. Seront admis à concourir dans cette section les producteurs de semences enregistrées, dont les champs ont été inspectés au cours de l'année 1928.

Le Lieutenant-Gouverneur est mort

Sir Lomer Gouin n'est plus! C'est la nouvelle surprenante qui s'est répandue comme une traînée de poudre par tout le pays, jeudi soir dernier. Cet homme d'État, qui fut l'un des plus illustres représentants de sa race, un politique puissant qui donna à sa province un essor remarquable, a succombé à la maladie dont il sentait les atteintes depuis quatre ans déjà. Revêtu du grand uniforme chamarré d'or de représentant du roi, il attendait dans son bureau au Parlement le

moment de donner la sanction royale aux lois et de proroger le Parlement, quand l'implacable mort l'a frappé.

Il est mort en chef, donnant des ordres jusqu'aux derniers instants de sa vie; il est aussi mort en croyant et en chrétien, ayant à ses côtés le prêtre, sa femme, ses lieutenants, les ministres d'État et les membres du Parlement. C'est une digne vie, couronnée par une mort plus digne encore.

Notre humble tribut n'ajouterait rien aux éloges tombés des lèvres les plus éloquentes et des meilleures plumes du pays. Nous emprunterons plutôt les paroles dont s'est servi l'honorable M. Taschereau, son meilleur lieutenant et son successeur au poste de Premier, pour annoncer la nouvelle aux journalistes:

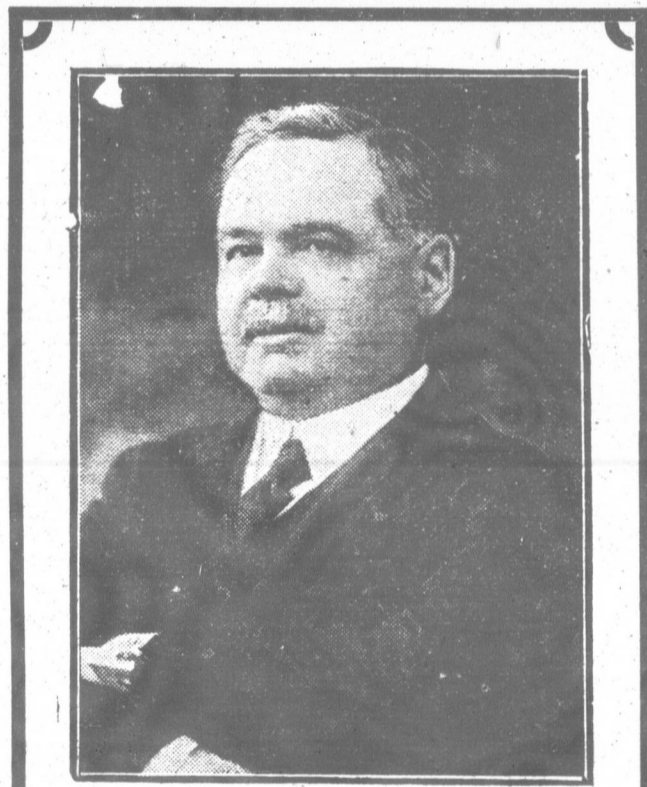
"Sir Lomer Gouin aurait-il eu à choisir le genre de mort qui devait le frapper, qu'il n'aurait pas voulu, semble-t-il, une autre fin que celle dont nous avons été témoins dans la douloureuse journée d'hier.

"Il est mort en plein labeur, à son poste, revêtu de son costume des grands jours, et l'encre encore humide sur les lois qu'il venait de signer. Il est mort entre les bras de sa famille, entouré de ses anciens ministres, de plusieurs députés qui furent ses lieutenants, et près du prêtre dont il a toujours été l'ami. Je ne connais pas un concours de circonstances plus tragiques, plus poignantes et plus consolantes.

"Pendant vingt ans, j'ai été le collaborateur intime de Sir Lomer Gouin. Après neuf ans d'absence, nous nous faisons fête de le voir revenir parmi nous. Le cercle d'autrefois s'était quelque peu rétréci, mais nous l'avions reconstitué. Quelques minutes ont suffi pour le briser irrémédiablement.

"Dans l'intimité, sir Lomer Gouin était l'homme le plus charmant. Bon, affable, sympathique, il vous gagnait par sa franche spontanéité et vous attachait à lui. D'une profonde sensibilité, qu'il ne réussissait pas toujours à retenir, il partageait les joies de ses amis tout comme leurs peines, qu'il faisait siennes.

"Son œuvre politique appartient à la grande histoire. Elle n'est pas encore complètement connue. Le recul du temps la mettra mieux en lumière. Ceux-là qui ont été très près de sir Lomer Gouin sont peut-être les seuls, pour l'instant, à pouvoir apprécier pleinement ses claires visions de l'avenir, ses larges conceptions économiques, les saines directions qu'il a voulu donner à sa province et à son pays, sa prudence, son honnêteté, et l'ascendant qu'il a su exercer sur ses compatriotes pour leur faire comprendre leurs responsabilités et le but auquel devaient tendre leurs efforts. Paix religieuse, harmonie parfaite entre les diverses races qui composent la nation canadienne, développement intensif de l'instruction dans tous les domaines, autant d'idées dominantes qui ont inspiré son orientation politique et qui ont fait l'objet constant de ses préoccupations."



L'HONORABLE SIR LOMER GOUIN,

ancien Premier ministre de la province de Québec, ancien Ministre de la Justice à Ottawa, assermenté au mois de janvier dernier comme lieutenant-gouverneur, décédé subitement à son bureau au Parlement, jeudi après-midi, le 28 mars 1929.